

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	16/10/2025	<p><b>L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt et un octobre, à 19h00</b>            Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,</p>
Conseillers en exercice	11	
Présents	6	
Absents	5	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET

Excusé : Jean Claude VAUGUET (pouvoir à François GRANDEMANGE)

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER, Séverine GRANDEMANGE

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

**DCM 26-2025 : CRÉATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR**

M. le Maire informe que l'enquête de recensement des habitants de la commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026, et qu'il convient donc de créer un emploi d'agent recenseur

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet pour assurer le recensement de la population 2026.
- **FIXE** la base de la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 1600 € bruts pour l'ensemble de la mission (formation, tournée de reconnaissance, recensement).
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Date de transmission de l'acte: 23/10/2025

Date de réception de l'AR: 23/10/2025

037-213700826-DCM\_26\_2025-DE

A G E D I

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**François GRANDEMANGE**



Certifié exécutoire le  
Vu sa transmission en s/Préfecture  
le  
Affiché le

Date de transmission de l'acte: 23/10/2025  
Date de réception de l'AR: 23/10/2025

037-213700826-DCM\_26\_2025-DE  
A G E D I